

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE COMMUN SA Classe Normale

1. Présentation générale du concours

1.1. Missions des secrétaires administratifs

Les secrétaires administratifs **sont chargés de tâches administratives d'application**. A ce titre, ils **participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale**.

Ils **exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables**. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être **chargés de l'animation d'une équipe**. Ils **peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction**.

1.2. Nature des épreuves

Le concours prévu au I de l'article 5 du décret du 18 novembre 1994 comporte **deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission**.
Les épreuves d'admissibilité consistent en :

- **Un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire** remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.
- **Une épreuve constituée d'une série de 6 à 9 questions à réponse courte** portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :
 - Gestion des ressources humaines dans les organisations
 - Comptabilité et finances
 - Problèmes économiques et sociaux
 - Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes (connaissances générales, ouverture au monde, politiques publiques,...) et une partie optionnelle, accompagnée d'un ou de plusieurs documents (Durée 3 heures ; coefficient 2).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes; coefficient 4).

2. Données statistiques sur la session 2016.

Nombre de postes offerts au concours

Nombre total	Intérieur	Education Nationale	Agriculture
16	10	4	2

Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité

Centre d'examen	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Pourcentage de présents
Auxerre	33	21	33%
Dijon	268	103	38%
Mâcon	65	20	31%
Nevers	36	11	31%
Total	432	155	36%

Résultats de l'épreuve d'admissibilité

- La moyenne générale de l'épreuve est de 8.87 / 20 (44.37 / 100)
- Note la plus haute : 17.45/20 (87.25/100)
- Note la plus basse : 3.20/20 (16/100)
- Nombre de candidats retenus pour l'épreuve orale d'admission : 47 (soit 30.3% des présents).
- Seuil d'admissibilité : 10.20 / 20 (51/100)

Notes inférieures 5/20	Notes entre 5 et 9.99/20	Notes entre 10 et 14.99/20	Notes entre 15 et 20/20
12 (7.74%)	91 (58.71%)	50 (32.26%)	2 (1.29%)

Résultats de l'épreuve orale d'admission

- Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission : 45 (soit 2 absents)
- Moyenne générale de l'épreuve d'admission : 10.5/ 20
- Note la plus haute : 18.5/20
- Note la plus basse : 3/20

Notes inférieures à 5	Notes entre 5 et 9.99	Notes entre 10 et 14.99	Notes entre 15 et 20
3 (6.67%)	16 (35.55%)	17 (37.78%)	9 (20%)

Résultats du concours

- 16 admis sur liste principale et 11 admis sur liste complémentaire
- Nombre de points du 1^{er} candidat sur liste principale : 154 points (16 à l'écrit – 18.5 à l'oral)
- Nombre de points du dernier admis sur liste principale : 109.25 pts (10.65 à l'écrit-14 à l'oral)
- Nombre de points du 1^{er} admis sur liste complémentaire : 107 pts (10.2 – 14)
- Nombre de points du dernier candidat admis sur liste complémentaire : 95 pts (10.2-11)

3. L'épreuve écrite commune d'admissibilité.

Rappels sur l'épreuve commune

Epreuve commune avec le concours interne : Cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier documentaire qui doit relever une **problématique relative aux politiques publiques**.

Le candidat doit effectuer une analyse synthétique de la problématique posée et répondre à des questions précises.

L'objectif est d'apprécier l'aptitude du candidat à se mettre en situation de travail.

- Structuration de la copie et logique de raisonnement
- Respect des consignes données et réponses aux questions
- Qualités rédactionnelles

Présentation du sujet de l'épreuve commune

Sujet : Ensemble de documents relatifs à la notion d'égalité professionnelle hommes/femmes.

Ce qui est demandé aux candidats :

- Réaliser un **bilan de l'égalité professionnelle** dans les 3 versants de la fonction publique
- **Préciser les leviers pour combattre les inégalités**

Tout en répondant à 7 questions précises

Analyse du jury sur l'épreuve commune

Compréhension des consignes: il était demandé aux candidats de présenter un bilan de l'égalité tout en répondant à 7 questions précises. Beaucoup d'entre eux se sont contentés de répondre (éventuellement partiellement) aux questions, mais n'ont pas présenté de bilan construit, ne démontrant ainsi pas leur capacité d'analyse et de synthèse.

Structuration de la copie et logique de raisonnement : Le sujet impliquait un plan en deux parties (une sur le constat actuel et une sur les leviers mobilisables pour combattre les inégalités). Les copies présentant un plan en rapport avec la problématique posée ont été trop rares. De la même manière, la présence d'une introduction et d'une conclusion n'a pas toujours été effective.

L'attention des candidats devra être portée sur la plus value apportée par la réalisation d'un devoir structuré et répondant, avec logique, à la problématique présentée dans le sujet. La présence d'un plan est particulièrement recommandée.

Respect des consignes et réponses aux questions.

Il convient d'apporter des réponses claires aux questions en s'appuyant sur les documents donnés. Une lecture attentive des documents est donc nécessaire afin de réussir cet exercice.

Trop souvent, les candidats se contentent de répondre partiellement aux questions, ou de paraphraser les documents.

Qualités de rédaction.

Sans surprise, certaines copies présentant trop de fautes d'orthographe ou une syntaxe approximative ont été pénalisées. Il est important que les candidats puissent démontrer des capacités de rédaction, de clarté et de synthèse.

Une relecture des copies est vivement conseillée, afin de corriger les éventuelles fautes d'orthographe et de syntaxe.

4. L'épreuve d'admissibilité à options

Rappels sur l'épreuve

Epreuve en 2 parties (coefficients à parts égales 1 et 1)

- Une série de questions communes portant sur un thème précis (le service civique) : 3 questions appelant 3 réponses (assez) courtes.
- Une série de questions portant sur l'option choisie par le candidat. 5 questions appelant des réponses (assez) courtes.

Rappel des options et choix des candidats

Option choisie	Nombre de copies	%age	Nombre de correcteurs	Nb copies par correcteur
Comptabilité finances	25	16.47%	2	13
Enjeux France contemp	22	14.46%	2	11
GRH	67	44.07%	3	22
Pb éco. et sociaux	38	25%	2	19

Présentation des sujets

Sujet commun :

Répondre à 3 questions à partir d'un dossier composé de 4 documents.

Thèmes abordés : le service civique ; ses évolutions et ses apports.

Option comptabilité et finances

Cas d'espèce en 3 parties comprenant plusieurs questions et des documents comptables types à compléter (état des créances ; bulletins de paye, bilans, etc..)

Notions comptables à connaître : créances ; provisions pour risques ; Salaires nets ; salaires chargés ; versement des acomptes ; bilan comptable, compte de résultat.

Option problèmes économiques et sociaux

Répondre à 5 questions à partir d'un dossier composé de 3 documents.

Thèmes abordés : développement durable, croissance économique, capitaux du développement.

Option enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne

Répondre à 5 questions à partir d'un dossier composé de 3 documents.

Thèmes abordés : l'état providence ; le principe de solidarité nationale : la solidarité européenne.

Option gestion des ressources humaines

Répondre à 5 questions à partir d'un dossier composé de 3 documents.

Thèmes abordés : la discrimination à l'embauche ; le vote électronique des représentants du personnel ; les enjeux managériaux liés à l'intégration des nouvelles générations dans l'entreprise.

Résultats de l'épreuve écrite à options

Option choisie	Nombre de copies	Moyenne des notes	Note la plus haute	Note la plus basse
Comptabilité finances	25	7.80	12	3
Enjeux France contemp	22	10.14	17.75	5.25
GRH	67	9.55	16.5	4.5
Pb éco. et sociaux	38	9.21	15.25	3.5

Option choisie	Nombre de copies	Candidats admis sur liste principale	% age d'admis / nombre de copies corrigées
Comptabilité finances	25	1	4%
Enjeux France contemp	22	6	27.27%
GRH	67	8	11.94%
Pb éco. et sociaux	38	1	2.63%

Analyse du jury

Des options différemment attractives

Sans surprise, le choix des candidats s'est plutôt porté sur les options GRH (44%) et problèmes économiques (25%). Les options les moins prisées ont été « enjeux France contemporaine et UE » (15%) et « comptabilité-finances » (16%). **Réputée plus technique, cette dernière souffre manifestement d'un défaut d'attractivité qui se vérifie d'une année sur l'autre.**

Des épreuves au degré de difficulté différent

Trois des quatre sujets optionnels (EFC ; GRH ; PES) étaient d'un niveau de difficulté équivalent et ne nécessitaient pas forcément de connaissances spécifiques particulières. Pour ces 3 options, **les documents présentés permettaient de trouver la quasi intégralité des réponses aux questions posées.**

Une lecture attentive des textes présentés et des questions posées permet souvent aux candidats de répondre de manière précise et satisfaisante.

En revanche, **le sujet de comptabilité finances est apparu plus difficile.** Il comprenait plus de questions, plus de documents, et faisait appel à des connaissances comptables préalables en comptabilité privé qui ont pu dérouter les candidats. **Complexe et exclusivement comptable (il ne comprenait aucune notion de finances publiques), ce sujet est paru bien peu adapté à un concours interne de SACN.**

Préconisation : Il serait souhaitable que les sujets puissent être plus adaptés et tournés vers les finances publiques et la comptabilité publique. Leur élaboration doit être effectuée par des professionnels des finances publiques, et adaptée à ce qui peut être demandé à un SACN dans le cadre professionnel d'un établissement public ou d'un service déconcentré de l'Etat.

La gestion du temps

La plupart des candidats n'ont traité que partiellement l'épreuve, en accordant trop de temps à la partie commune et pas assez aux épreuves optionnelles.

Il peut être conseillé aux candidats de mieux gérer leur temps, en faisant attention de ne pas trop obérer la partie optionnelle qu'ils ont choisi, et sur laquelle ils sont à priori mieux préparés.

5. L'épreuve d'admissibilité à options

Rappels sur l'épreuve

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Ces questions visent à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation. Cette épreuve de 25 minutes (dont 10 minutes d'exposé au maximum) est précédée d'un temps de préparation de 25 minutes.

L'entretien oral

Les thèmes abordés dans les textes proposés aux candidats sont variés et ne concernent pas uniquement l'actualité récente. Ils peuvent également traiter de problématiques plus générales (modernisation de la fonction publique, développement durable, droits et obligations des fonctionnaires, etc..).

Lors de cet exercice de réponse aux questions, le jury apprécie d'avantage les capacités de réflexion du candidat que ses connaissances précises sur le sujet abordé.

Lors de l'entretien, le candidat est nécessairement interrogé sur ses connaissances administratives générales, et en particulier sur celles concernant le milieu professionnel dans lequel il entend exercer.

Trop souvent, les connaissances restent parcellaires et cantonnées à l'environnement professionnel d'origine.

Il convient de faire preuve de curiosité, et de s'être documenté au préalable sur le fonctionnement général de l'administration qui recrute. Dans le cadre d'un concours commun, cette exigence est encore plus criante. Les candidats doivent ainsi, non seulement connaître les bases du fonctionnement de leur administration d'origine (préfecture, éducation nationale, par exemple), mais aussi celles susceptibles de les accueillir (organisation territoriale des ministères concernés, rôle du préfet, du recteur, etc..).

6. Conclusion

Le niveau des candidats s'est avéré très hétérogène.

Que ce soit pour l'épreuve écrite ou pour l'épreuve orale, il est fortement recommandé de préparer préalablement son concours afin d'augmenter les chances de réussite.

Les candidats doivent faire preuve de plus de méthode et de capacités d'analyse et de synthèse.

Par ailleurs, le caractère « commun » (Education nationale et Intérieur) du concours exige que les candidats se soient (au minimum) informés sur le fonctionnement et l'organisation des administrations concernées par le recrutement. **Il faut faire preuve de d'avantage de curiosité professionnelle, y compris en ce qui concerne le fonctionnement de son ministère d'origine.**